



Municipalité de Sainte-Christine-D'Auvergne
Province de Québec
MRC de Portneuf

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2024 DU CONSEIL MUNICIPAL

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne,

Conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine d'Auvergne a adopté, lors de sa séance tenue le 11 décembre 2023, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024.

QUE les séances ordinaires du conseil pour l'année 2024 se tiendront à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne les lundis suivants à **19 h 30** :

22 janvier	12 février	11 mars
15 avril	13 mai	10 juin
15 juillet	19 août	16 septembre
7 octobre	11 novembre	9 décembre

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

DONNÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, ce 22 décembre 2023.

Mélanie Bourgeois
Directrice générale, greffière-trésorière par
intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le 22 décembre 2023 et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 22 décembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

Mélanie Bourgeois
Directrice générale, greffière-trésorière par
intérim